

**OUSMANOU NWATCHOCK A BIREMA,  
RENE MEKA AVOULOU**

**« COURTISANS »  
OU GARDIENS DE LA  
REPUBLIQUE » ?  
REGARDS SUR L'ACTION  
DU GROUPEMENT SPECIAL  
D'OPERATIONS (GSO)  
DANS LA REGULATION DE  
LA DEMOCRATIE  
CAMEROUNAISE**

Regards sociologiques n°57-58, pp.171-184  
2021. ISSN 1164-0871.

Cet article traite des enjeux sociopolitiques et sécuritaires du Groupement spécial d'opérations (GSO) dans la gestion des contestations politiques au Cameroun. En partant du constat de l'extension croissante du rôle sécuritaire de cette unité spéciale de la police dans la surveillance des activités contestataires de la société civile et de l'opposition, l'analyse tend à déconstruire l'image populaire de cette unité dans ses interactions avec les acteurs du « changement ». Si la création du GSO se justifiait par un contexte sécuritaire difficile pour le Cameroun, ses mobilisations récentes en situation de contestations politiques ressuscitent le questionnement sur sa pertinence républicaine. Les enquêtes de terrain menées démontrent que le GSO a pu s'adapter aux besoins sécuritaires du Cameroun, tels que définis par le régime en place, en se transformant en un instrument de « civilisation républicaine » à l'endroit des opérateurs dissidents de l'ordre gouvernant. Ce faisant, il suscite des craintes sociales quant à sa neutralité politique et sa disponibilité à renforcer l'hégémonie politique du groupe au pouvoir, dans un contexte de crise de confiance entre le pouvoir justement et l'ensemble des forces du « changement ».

La libéralisation du système politique camerounais en 1990 a favorisé l'émergence de plusieurs partis d'opposition et de nombreux acteurs de la société civile dont l'activisme éprouve profondément la vie démocratique au Cameroun<sup>1</sup>. Oscillant entre une posture autoritaire et un besoin de libéralisation effective<sup>2</sup>, l'État du Cameroun a dû aménager un cadre législatif et institutionnel qui garantisse une meilleure régulation de l'espace public contestataire qui émergeait ainsi ; question de favoriser la libre expression des libertés publiques, sans préjudice pour la sécurité collective et institutionnelle. C'est dans cette perspective que la police nationale a été mise à contribution, avec toutefois une efficacité relative, lorsqu'il était question de « maintenir l'ordre » dans des situations ne relevant plus de la délinquance ordinaire<sup>3</sup>.

En effet, conscient de ce que l'usure du pouvoir et l'improbable « *changement* » social allaient

fatiguer les franges les plus contestataires des activistes et des acteurs politiques<sup>4</sup>, le régime de Yaoundé a anticipé les contestations en légitimité du pouvoir en place, en dotant la police de plusieurs unités spéciales dont la création et les missions évoluent en fonction du niveau de menace ressentie et des lacunes affichées par les unités sécuritaires ordinaires<sup>5</sup>. Largement inspirées du « commandement opérationnel »<sup>6</sup>, les différentes unités spéciales de la police camerounaise sont utilisées comme des remparts de la « civilisation républicaine », et témoignent d'une logique gouvernementale de conservation de la violence légitime, dans un appareillage politico-sécuritaire fort hiérarchisé et trop centraliste. Entre les Équipes spéciales d'interventions rapides (ESIR), le Groupement mobile d'intervention (GMI) et le

<sup>1</sup> Talla Jean Bosco, Ngnepi Henri, Owona Nguini Mathias-Éric (coord.), *Société civile et engagement politique au Cameroun : enquêtes, analyses, enjeux et perspectives*, Yaoundé, Éditions Samory, 2015.

<sup>2</sup> Bigombe Logo Patrice, Menthong Hélène-Laure, « crise de légitimité et évidence de la continuité politique », *Politique africaine*, n° 62, 1996, pp.15-23.

<sup>3</sup> Mbangue Patrick, « Sécurisation des biens et des personnes dans la ville de Yaoundé par l'action d'une unité spécialisée des forces de sécurité camerounaises : le cas des équipes spéciales d'intervention rapide (ESIR) ». Mémoire de Master, Université de Yaoundé 2 (Soa), 2008.

<sup>4</sup> Owona Nguini Mathias-Éric, Menthong Hélène-Laure, « 'gouvernement perpétuel' et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politique africaine*, n°150/2, 2018, pp. 97-114.

<sup>5</sup> Mbangue Patrick, *op. cit.*

<sup>6</sup> Le commandement opérationnel renvoie au dispositif d'encadrement sécuritaire de crise mis en place par le président Biya, par décret n°2000/27 du 20 janvier 2000 portant organisation et fonctionnement du commandement opérationnel dans la ville de Douala. Voir l'analyse de Chouala Yves Alexandre, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropologiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », *Polis / R.C.S.P.*, n° 8, 2001, pp. 1-42.

Groupement spécial d'opérations (GSO), il y a un dénominateur commun qui est le besoin de l'État camerounais de « rassurer » la population quant à sa sécurité, et d'éliminer, par des moyens non militaires, tous les potentiels germes de destruction de l'œuvre républicaine que les régimes successifs d'Ahidjo et Biya proclament depuis l'indépendance officielle en 1960.

Le faisant, l'État camerounais prend toutes les précautions juridiques pour mieux encadrer l'activité de ces unités spéciales, en les confinant à des tâches de haute importance sécuritaire comme la lutte contre le grand banditisme, la criminalité transfrontalière, le terrorisme et la piraterie maritime<sup>1</sup>. Ces unités obtiennent facilement l'adhésion de la population et éliminent, *ab initio*, tout soupçon de violation des droits civiques, puisque c'est en vue de la sécurité publique que le pouvoir les a mises en place. Seulement, la « vieillesse » du pouvoir, en place depuis 1982, et le « changement », plusieurs fois repoussé, du régime Biya ont milité pour un accroissement des mobilisations des partis d'opposition et de la société civile<sup>2</sup>. Ceux-là et celle-ci vont utiliser le régime des libertés publiques pour reconstituer un espace contestataire, parfois en marge des exigences légales. Leurs interactions avec l'État commencent alors à se faire dans une logique de « bras de fer », dans lequel l'État réclame le respect des lois républicaines, tandis que les acteurs de l'opposition et de la société civile plaident pour davantage de liberté de contestation. Ce fut déjà le cas avec les vagues de protestation du parti d'opposition le *Social democratic front* (SDF) après les élections de 1992 et 1997, comme c'est le cas aujourd'hui avec le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) dans le cadre de la contestation de l'élection de 2018, sous le signe du « Non au hold-up électoral ! »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Heungoup Hans de Marie, « Le BIR et la GP dans la politique de défense et de sécurité du Cameroun : Socioanalyse du rôle présidentiel, des concepts stratégiques et d'emploi des forces », Mémoire de Master, Université catholique d'Afrique centrale, 2011.

<sup>2</sup> Manga Jean-Marcellin, Mbassi Alexandre, « De la fin des manifestations à la faim de manifester : revendications publiques, rémanence autoritaire et procès de la démocratie au Cameroun », *Politique africaine*, n°146/2, 2017, pp. 73-97.

<sup>3</sup> Le « Non au hold-up électoral ! » est le slogan qui accompagne les contestations postélectorales du MRC à

Ainsi, avec des ponctuations politiques comme les élections présidentielles ou législatives, le GSO s'est illustré de façon régulière dans l'encadrement disciplinaire des animateurs de la démocratie camerounaise. Cela consiste notamment en un déploiement massif de ses éléments sur le lieu de la manifestation et un quadrillage rigoureux du périmètre de celle-ci, à l'effet de préserver l'intégrité physique des personnes sur le terrain ainsi que les biens et édifices publics. Cette posture suscite un questionnement sur sa réelle fonction sociale et politique, ainsi que les enjeux de son implication dans les transactions démocratiques ces dernières années au Cameroun<sup>4</sup>. En effet, entre 2008 et 2019, des Camerounais ont, plus que jamais auparavant, « subi » les actions du GSO, tantôt pour surveiller certaines activités de la société civile, tantôt pour « discipliner » les politiciens contestataires de l'ordre légal-républicain. Les « grèves de la faim » de 2008, les présidentielles de 2011 et 2018, et surtout les contestations postélectorales qui ont marqué la dernière en date, ont offert au GSO une fenêtre d'opportunité saisissante pour élargir son champ d'intervention, du terrorisme à la surveillance des contestations politiques. Mais, il n'y a rien de surprenant en la matière, puisque le GSO intègre un registre camerounais d'hégémonie sécuritaire inaugurée depuis l'accession à l'indépendance officielle en 1960. En fait, le gouvernement camerounais a toujours su construire la « figure de l'ennemi de la nation » pour justifier l'établissement d'un ordre sécuritaire, en utilisant l'armée et la police pour « soumettre » toute frange contestataire de l'État central et ses institutions. Ce fut notamment le cas avec l'Union des populations du Cameroun (UPC), principal parti d'opposition durant les luttes d'indépendance, et dont les

partir de l'élection présidentielle de 2018. À travers ce slogan, le candidat Maurice Kamto et ses partisans estiment que le parti au pouvoir, le RDPC, vainqueur de ladite élection, avait procédé à des tripatouillages et que leur victoire a été simplement « volée » par ce dernier, avec la complicité de l'organe électoral, *Election's Cameroon* (ELECAM).

<sup>4</sup> Fer Stéphanie, Morelle Marie, Iyébi Mandjek Olivier, « Se protéger à Yaoundé : des productions de sécurité différenciées », *Justice spatiale - Spatial justice*, Université Paris Ouest Nanterre, Pratiques de sécurité en ville, 2011, en ligne : <http://www.jssj.org/article/se-protoger-a-yaounde/>.

militants avaient été qualifiés de « maquisards » par le pouvoir du président Ahidjo<sup>1</sup>.

Interroger dès lors son rôle dans la régulation de la démocratie camerounaise n'a de sens que si l'on prend en considération tout le « *bloc d'insécurité* » qui gouverne la vie sociale et institutionnelle au Cameroun. À ce titre, le GSO devient une simple « *poche d'efficacité* »<sup>2</sup> pour la police camerounaise, à qui il revient la tâche sensible de maintenir l'ordre et la sécurité dans des conditions de crise de légitimité politique et de lente « conflictualisation » du jeu démocratique. Alors, quelle analyse peut-on faire de l'implication de cette unité spéciale de la police dans la régulation des rapports politiques entre le pouvoir et l'ensemble des forces d'opposition ? Quelles leçons pouvons-nous tirer de leurs interactions, notamment à l'aune des dernières élections présidentielles ? Ce questionnement permet d'aborder le rôle politique du GSO, sans marginaliser sa dimension sécuritaire originelle. Pour le faire, notre réflexion recourt à une double explication constructiviste et systémique.

Dans le premier cas, elle prend appui sur les notions de « *champ* » et de « *configuration* », issues respectivement de la sociologie *bourdieusienne* et *élasienne*. Ce qui permet de démontrer que d'une part, la vie démocratique camerounaise est un système d'interactions entre professionnels de la politique, activistes de la société civile et opérateurs étatiques de l'ordre sécuritaire ; et d'autre part que le GSO représente un instrument de stabilisation et de conservation des ressources politiques acquises « démocratiquement » par le régime en place, désormais peu disposé à les remettre en compétition. Dans le second cas, le *systémisme*, porté par David Easton, nous conduira à envisager le GSO comme un élément d'une grande « boîte noire » qu'est le « système Biya », et que sa plus-value opérationnelle résulte simplement des adaptations successives de ce système aux nouveaux défis politico-sécuritaires auxquels est confronté le

pouvoir. Pour y arriver, notre démarche s'appuie sur de nombreux entretiens directs<sup>3</sup>, réalisés entre le 25 mai et le 20 juillet 2019 à Yaoundé, et sur des rapports d'ONGs et associations de défense des droits de l'homme qui travaillent sur la gouvernance démocratique au Cameroun. Ils ont permis de répertorier les représentations que ces différents acteurs se font du GSO et les peurs qu'ils ressentent quant à son rôle politique inavoué<sup>4</sup>.

Notre analyse sera déclinée en trois parties : la première présentera le GSO en tant que tel, en insistant sur son insertion dans l'architecture policière au Cameroun et sur l'élasticité de ses missions, la deuxième analysera les enjeux politiques de son immixtion dans la régulation des transactions politiques et la dernière reviendra sur les implicites que cette immixtion entraîne.

### Le GSO, une unité sécuritaire polyvalente

---

Le GSO fait partie des unités d'élite dont s'est doté le gouvernement camerounais pour juguler les menaces sécuritaires qui n'ont cessé de se complexifier ces dernières années. Sa création intègre un vaste mouvement camerounais de « *démultiplication des centres d'exercice de la violence*

---

<sup>3</sup> Nous avons mené une enquête de terrain, à la fois auprès du Commandant en chef du GSO à Yaoundé, des responsables politiques de l'opposition (notamment du Mrc, en raison de son affichage médiatique et de ses initiatives régulières de contestation), des députés du parti au pouvoir, le RDPC, et de nombreux citoyens ordinaires. Le choix de personnes aux qualités et fonctions différentes se justifie par notre souci d'obtenir des perceptions plurielles sur l'action du GSO, à l'effet d'en dégager les représentations suivant les avis et les positionnements exprimés par les personnes interrogées.

<sup>4</sup> Nous tenons à remercier le Commandant du GSO pour sa disponibilité et l'ensemble des détails qu'il a voulu mettre à notre disposition. Notre gratitude aussi à toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions dans le cadre de ce travail. Précisons ici que les députés du parti au pouvoir (RDPC) que nous avons rencontrés ont estimé que leur identité n'avait aucune importance pour notre étude, mais plutôt leur fonction. Les responsables de l'opposition ont estimé de leur côté que les procédures judiciaires qui concernent leurs partis leur imposent une certaine réserve sur cette unité, en attendant la fin des procédures. C'est de bon gré qu'ils ont livré leurs impressions que nous re prenons ici.

---

<sup>1</sup> Voir Onana Mfege André-Hubert, « L'armée de libération nationale Kamerounaise et sa stratégie 1959-1970 », *Outre-mer*, n° 348-349, Tome 2, 2005.

<sup>2</sup> Roll Michael, « Introduction: Pockets of Effectiveness and Public Sector Performance in Developing Countries », in Roll Michael (dir.). *Pockets of Effectiveness: Selective State Performance and Reform in Developing Countries*, London, Routledge, 2014.

organisée<sup>1</sup>». Certes mal connue du grand public, cette unité échappe à l'architecture ordinaire de la police et trouve son insertion dans une savante déclinaison des services du Délégué général à la sûreté nationale (DGSN) qui est le patron de la police camerounaise. Initialement voué à la répression des actes de terrorisme et de grand banditisme, le GSO est l'une des traductions de la résilience sécuritaire du Cameroun. Celle-ci s'entend de la capacité du Cameroun à surpasser ses différentes menaces sécuritaires et à adapter son dispositif opérationnel, en l'ajustant suivant le niveau de menaces et les évolutions relatives au respect des droits de l'homme. En effet, le GSO a été pensé pour compléter ce que les unités spéciales de l'armée faisaient déjà au niveau des frontières extérieures du Cameroun<sup>2</sup>. C'est simplement la complexité du maintien de l'ordre qui a favorisé l'extension de ses missions aux contestations politiques, souvent porteuses de graves risques sécuritaires pour les institutions républicaines.

Si des études sur cette unité demeurent rares et très descriptives<sup>3</sup>, il nous revient de proposer une réflexion qui puisse déconstruire les stéréotypes qu'entretiennent l'imagerie populaire et les organisations politiques sur le GSO, notamment en termes de régulation de la concurrence démocratique. Les contestations politiques ou politisées de ces dernières années nous offrent dès lors l'opportunité de la pénétrer et de décliner les enjeux actuels de son rôle sociopolitique. Pour cela, il est intéressant de préciser l'insertion institutionnelle du GSO ainsi que ses missions réglementaires, aujourd'hui étendues aux activités contestataires et mouvements insurrectionnels que connaît le Cameroun.

### **Le GSO dans l'architecture institutionnelle de la police camerounaise**

À l'instar du Groupement mobile d'intervention (GMI), le Groupement spécial

---

<sup>1</sup> Chouala Yves Alexandre, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », *Polis / R.C.S.P.*, n° 8, 2001, pp. 1-42.

<sup>2</sup> Ondoua Antoine, *Sociologie du corps militaire en Afrique noire : cas du Cameroun*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Rennes 1, 2013.

<sup>3</sup> Heungoup Hans de Marie, *op. cit.*

d'opérations (GSO) est créé en 1989 et a connu une reconfiguration en 2002 et 2012, à la faveur des décrets présidentiels n°2002/003 du 04 janvier 2002 et n° 2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation générale à la sûreté nationale (DGSN).

Ces décrets respectifs rattachent le GSO directement au Cabinet du patron de la DGSN, lui-même soumis hiérarchiquement au chef de l'État, véritable chef de la police au Cameroun. C'est en cohérence avec ce cadrage normatif que la DGSN obtient délégation de signature et de pouvoir du président de la République pour mettre en œuvre la politique sécuritaire du gouvernement. À ce titre, le GSO, contrairement au reste de la police, échappe à une structuration hiérarchique rigoureuse, et se fonde plutôt dans un dispositif allégé et très opérationnel.

Composé de plus de trois cents « éléments »<sup>4</sup>, le GSO est placé sous la responsabilité d'un Commandant, lui-même haut gradé de la police, qui peut éventuellement être assisté d'un adjoint. Ces derniers sont administrativement classés directeur adjoint et sous-directeur de l'administration centrale. Pour la réalisation de ses missions, le GSO prend appui sur trois structures opérationnelles dont les fonctions traduisent à suffisance l'état d'esprit qui a présidé à la création de cette unité : une compagnie d'intervention et de protection, une compagnie de surveillance et de filature et une compagnie technique chargée de la formation, du fichier, de la logistique et de la maintenance.

Dans le détail, précisons que la compagnie d'intervention et de protection est notamment chargée de l'exécution des opérations de lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme, la neutralisation des individus dangereux, la libération des otages, la participation à la protection des hautes personnalités autres que celles relevant du domaine de compétence des organes de sécurité et de protection de la présidence de la République. Pour accomplir ces missions de haute sensibilité pour le Cameroun, la compagnie d'intervention et de protection se subdivise en une section « Action » et une autre dite « Protection ».

---

<sup>4</sup> L'appellation « éléments » est celle usitée au Cameroun pour désigner les membres des forces de l'ordre, indistinctement de leur corps d'appartenance (police, gendarmerie, armée).

Quant à la compagnie de surveillance et de filature, elle est chargée de la surveillance permanente des individus ou « *groupes suspects* »<sup>1</sup> pouvant évoluer sur le territoire. En sus, elle s'occupe de la sécurité de certains convois dont la particularité exige la mobilisation de moyens et techniques spéciaux pour leur sécurité. Sa compétence s'étend aussi à la collecte du renseignement prévisionnel et opérationnel, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international et la grande criminalité organisée. Cette compagnie se subdivise en conséquence en une section « surveillance et filature » et une section « exploitation ».

Enfin, la compagnie technique se concentre sur les missions de formation technique, la tenue du fichier, la logistique, l'équipement et la maintenance. Elle se compose d'une section « Fichier, documentation et formation » et d'une section « Logistique et maintenance ». Ses missions sont appelées à s'étendre à la surveillance des réseaux socio-numériques, en raison de leur utilisation récurrente dans les mobilisations collectives.

Au regard de cette architecture, l'on peut affirmer que le GSO est expressif de l'engagement du gouvernement camerounais à contrôler le système de répression des nouvelles menaces à la paix intérieure. Raison pour laquelle sa mobilisation est, certes, permanente dans le cadre de la grande criminalité, mais se fait le plus souvent en termes d'opérations « coup de poing », *commando* et *anticommando* contre des individus dangereux ou des bandes organisées de malfaiteurs. C'est certainement de là que part le besoin d'extension de ses actions vers l'encadrement des manifestations publiques, puisque la violence provoquée par les activistes ou les militants de certains partis d'opposition semble justifier la présence des « éléments » du GSO lors des mouvements protestataires portés contre le régime en place.

En adossant directement cette unité au cabinet du DGSN, le gouvernement camerounais a fait le choix de l'efficacité, puisque la chaîne de commandement est réduite et la centralisation du commandement à Yaoundé facilite sa mobilisation

---

<sup>1</sup> La curiosité de cette formule est que l'on ne dispose pas d'éléments de reconnaissance de la « *suspicion* » fautive. L'appréciation est ainsi laissée à la discrétion des policiers sur le terrain et de leur hiérarchie.

en cas de besoin. Cette centralisation favorise d'ailleurs la dissémination de la responsabilité pénale des « éléments » de cette institution, puisque leurs interventions sont directement commandées par le Délégué général à la sûreté nationale contre qui des plaintes au pénal ont très peu de chance d'aboutir. Il se pose là inéluctablement une question quant à la soumission de cette unité à l'État de droit, surtout que ses champs d'intervention relèvent davantage de la criminalité spéciale.

### **Entre norme et clandestinité : le GSO comme « poche d'efficacité » dans la police camerounaise**

Penser le GSO comme une « *poche d'efficacité* » permet de mieux rendre compte du processus d'extension de ses actions sécuritaires aux manifestations politiques. En effet, la notion de « *poche d'efficacité* », portée par Hout<sup>2</sup>, renvoie aux « organisations publiques qui fournissent des biens et des services publics d'une manière relativement efficace, là où le gouvernement est généralement inefficace »<sup>3</sup>. Déjà théorisée dans des contextes sécuritaires des pays en développement par Roll<sup>4</sup>, la « *poche d'efficacité* » permet d'expliquer ici que le GSO constitue un levier important du maintien de l'ordre, dans une administration policière globalement en difficulté. Autrement dit, la mobilisation du GSO permet de renforcer le dispositif sécuritaire des unités habituellement dédiées à cette tâche. En cela, il se distingue du reste du corps policier et suscite des curiosités fortes. Si ses compétences précitées sont destinées à le confiner à des actes de criminalité présentant une particulière gravité, on peut constater que cette unité est devenue un instrument pertinent de sécurisation des institutions camerounaises, au-delà de son champ de compétence initial. Dans ce sens, le Commandant du GSO, nous rappelle que son unité « *est souvent sollicitée pour anticiper les risques de dérapage dans les manifestations à caractère politique, quoique sa mission*

---

<sup>2</sup> Hout Wil, « Néopatrimonialisme et développement : le rôle de pilote des poches d'efficacité », *Revue internationale de politique comparée*, 20/3, 2013, pp. 79-96.

<sup>3</sup> Roll Michael (dir.), *Pockets of Effectiveness: Selective State Performance and Reform in Developing Countries*, London, Routledge, 2014.

<sup>4</sup> *Ibid.*

initiale n'est pas d'encadrer ce type d'événements<sup>1</sup>». De là, on en déduit que le GSO est l'expression du paradoxe qui saisit les forces policières du Cameroun, face à la complexification des menaces aux institutions et à la stabilité de l'État. Ce qui permet à l'ordre gouvernant de justifier l'élargissement du champ d'intervention du GSO pour les besoins de la cause, notamment les nouveaux besoins sécuritaires tels que les destructions de biens et édifices publics à l'occasion des manifestations politiques<sup>2</sup>.

De toute façon, plusieurs épisodes de contestations ces dernières années (grève de la faim de 2008, contestations postélectorales 2018, etc.) qui ont connu la présence du GSO laissent penser que le gouvernement camerounais a choisi l'option de la prudence, et engage cette unité d'élite pour prévenir les éventuels débordements sécuritaires au cours des manifestations. Autrement dit, le GSO amène à envisager les manifestations politiques comme de nouveaux lieux d'hébergement des risques sécuritaires de haut niveau, au regard de la dissémination sociale de la criminalité au Cameroun et du développement du terrorisme dit « *low cost*<sup>3</sup> » dont les opérateurs pourraient profiter des manifestations politiques pour passer à l'acte et faire potentiellement un grand nombre de victimes<sup>4</sup>. Cela

permet de dire que l'accroissement des responsabilités sécuritaires de cette unité d'élite témoigne de la méfiance qui caractérise le rapport de l'État à l'opposition politique et à une certaine société civile politisée<sup>5</sup>. Non convaincu de la démarche républicaine de ces différentes forces d'opposition<sup>6</sup>, l'État du Cameroun préfère déployer de grands moyens afin d'assurer leur conversion aux règles républicaines, même en situation de contestation populaire. Le GSO devient alors l'instrument de cette conversion républicaine dans la perspective d'éviter que s'installe un chaos sécuritaire en temps de contestation politique. C'est donc une force de réserve, essentiellement dissuasive, et ne pouvant agir dans les manifestations publiques qu'en complément au GMI, unité principale de gestion opérationnelle des manifestations publiques. D'ailleurs, le GSO se retrouve souvent privé d'armes létales, et est régulièrement tenu à l'écart du théâtre d'opérations ; ses éléments n'agissant que pour renforcer l'ordre et « neutraliser » les individus armés ou menaçants dans la foule des manifestants.

Dans le même ordre d'idées, le GSO « *met exceptionnellement ses locaux à la disposition de la police judiciaire en vue de garder temporairement des individus arrêtés pendant les manifestations ou en lien avec celles-ci*<sup>7</sup> », dans l'attente de la suite de la procédure judiciaire qui les engage et qui exige un niveau de sécurité assez important. Ceci a notamment été le cas pour certains responsables politiques et autres militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), interpellés à la suite des marches contestataires qu'ils ont illégalement organisées le 26 janvier 2019 dans plusieurs villes camerounaises.

<sup>1</sup> Pigi Eloi Gatién (Commandant du GSO), Entretien réalisé le 19 juillet 2019 à Yaoundé.

<sup>2</sup> Meka René Maxime, *Menaces asymétriques et initiatives sécuritaires dans le bassin du Lac Tchad : éléments de compréhension de l'ancrage de la menace et gestation d'un complexe sécuritaire sous-régional*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Yaoundé II, 2019.

<sup>3</sup> Seignobos Christian, « Boko Haram : innovations guerrières depuis les Monts Mandara. Cosaquerie motorisée et islamisation forcée », *Afrique contemporaine*, 252/4, 2014, pp. 149-169.

<sup>4</sup> En ce sens, la loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme renforce la législation sur les réunions publiques et la liberté d'expression. Elle crée une confusion sur l'apologie du terrorisme et les regroupements de masse qui peuvent donner lieu à des interprétations larges. D'ailleurs, la première clientèle de cette loi s'est recrutée parmi les *leaders* des mouvements insurrectionnels anglophones (Agbor Balla, Fontem Neba et Mancho Bibixy) dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest en 2016 et 2017, et plus tard on aura l'arrestation de nombreux responsables politiques de l'opposition, notamment les membres du directoire du MRC et ses alliés (Maurice Kamto, Albert Dzungang, Christian Penda, Michèle Ndoki, Paul Éric

Kingue, etc.) dans le cadre de la contestation des résultats de la présidentielle de 2018.

<sup>5</sup> Voir notamment Bouopda Pierre Kamé, *Les émeutes du Renouveau. Cameroun : février 2008*, Paris, L'Harmattan, 2009 ; Nzoko Anselme, *Société civile et transformation sociale au Cameroun. Question d'éthique sociale*, Paris, L'Harmattan, 2018.

<sup>6</sup> Se référer à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, « Cameroun : le gouvernement interdit les manifestations de soutien à Maurice Kamto », 05 avril 2019, en ligne : <https://www.jeuneafrique.com/759322/politique/cameroun-le-gouvernement-interdit-les-manifestations-de-soutien-a-maurice-kamto/>.

<sup>7</sup> Pigi Eloi Gatién, entretien précité.

## Le GSO face au jeu politique contestataire : entre dissuasion et « discipline républicaine »

Dans ses compétences régulières, « le GSO n'est pas une force de maintien de l'ordre, vouée à gérer les mouvements de foule<sup>1</sup> ». Ses compétences relèvent d'une démarche sécuritaire sélective et spéciale, limitée à la « neutralisation » des « grands bandits » et au terrorisme. Alors, comment expliquer son implication régulière dans les manifestations publiques de l'opposition ou de la société civile ? À quelle fin son action en la matière est-elle vouée ?

En effet, on ne peut mieux comprendre l'intervention du GSO dans la gestion des mouvements de foule que si l'on intègre l'activité politique dans le contexte global du Cameroun. Ici, le jeu politique est contraint par une lassitude de l'opposition et une permanence de la majorité présidentielle depuis 1982<sup>2</sup>. La première caresse le rêve de « changement » de régime, tandis que la seconde entend consolider ses acquis et « poursuivre l'œuvre de construction d'institutions solides entamée depuis l'avènement du renouveau, et bien avant même avec le président Abidjo<sup>3</sup> ». De ce fait, les périodes électorales électorales sont utilisées par l'opposition comme des moments de « revanche » qu'il ne faut pas laisser passer, au risque de devoir encore supporter de longues années de domination du parti au pouvoir et ses alliés. La manifestation publique, certes garantie par la loi fondamentale et les lois organiques, devient dès lors un lieu de double expression de la contestation politique et de la « violence » ac-cumulée par de longues années d'attente du « changement ». Raison pour laquelle l'État recourt à des unités spéciales telles que le GSO pour prévenir et contenir les débordements éventuels pendant les manifestations, surtout qu'il est dans une posture d' « adaptation conservatrice<sup>4</sup> » dans son engagement sécuritaire.

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Owona Nguini Mathias-Eric, Menthong Hélène-Laure, *op. cit.*

<sup>3</sup> Entretien réalisé le 15 juillet 2019 avec un député du RDPC (Rassemblement démocratique du peuple camerounais). C'est le parti au pouvoir au Cameroun, avec comme chef le président Biya.

<sup>4</sup> Sindjoun Luc, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », *L'Afrique politique*, 1994, pp. 143-165.

De notre entretien avec le Commandant du GSO, l'intervention des « éléments » de son unité dans les manifestations politiques est totalement « exceptionnelle », et « se fait à la demande expresse de la hiérarchie ». Techniquement, le GSO agit sur trois leviers face aux manifestants politiques et aux opérateurs dissidents de la société civile politisée : la dissuasion préventive et active, l'isolement sélectif des « éléments » violents parmi les manifestants et l'appui opérationnel à la justice en cas de sollicitation expresse.

### Faire peur... sans agir !

La dissuasion est la première modalité exploitée par le GSO pour agir en situation de manifestations publiques à caractère politique. Celle-ci consiste en la prévention des risques de débordements, à travers une présence effective et massive des « éléments » du GSO sur le site de la manifestation. L'objectif semble être non seulement d'inquiéter au maximum les manifestants, mais aussi de surveiller au plus près les mouvements de ces derniers, afin de limiter les risques de débordements.

D'une part, la dissuasion préventive que peut faire le GSO est destinée, non pas à empêcher la tenue des manifestations, mais à « susciter la peur chez les manifestants »<sup>5</sup> et à leur donner une idée de la disponibilité de la force publique à ne pas céder face à des débordements éventuels. Clotaire Tchentchieu, militant engagé du MRC, nous explique par exemple que « le 26 janvier 2019, avant même d'avoir commencé tout mouvement, il a observé la présence de quelques éléments du GSO disséminés en petits groupes au centre-ville de Yaoundé<sup>6</sup> ». Il ne manque pas de reconnaître que « si le dispositif policier ce jour-là était assez impressionnant », lui et quelques-uns de ses camarades militants se demandaient « pourquoi l'État allait jusqu'à sortir une unité d'élite comme le GSO ». « De quoi ont-ils autant peur ? », poursuit-il. Il apporte une réponse peu surprenante à sa propre question : « c'est certainement parce qu'ils craignent que la masse de militants du MRC sorte et investisse les rues de la capitale ». D'après ce dernier, la présence du GSO sur le lieu

<sup>5</sup> Entretien avec Dr Patrick Mbangue, Universitaire et enseignant à l'université de Yaoundé 2.

<sup>6</sup> Tchentchieu Clotaire, Entretien réalisé le 10 juillet 2019 à Yaoundé.

de la manifestation contribue à « démobiliser » de nombreux militants de l'opposition, puisque cette unité de police semble participer à une stratégie globale de diffusion de la peur au sein de la population par les services de renseignements, notamment en disséminant les possibilités de « fichage » et de « surveillance », avec la stigmatisation et l'élimination physique qui pourraient en résulter.

D'autre part, le GSO procède par la dissuasion active. Celle-ci consiste à investir les lieux présumés de la manifestation, en y déployant des moyens sécuritaires importants et très visibles des manifestants : camions et véhicules spécialisés de la sécurité, camions antiémeutes, agents armés et équipés de matériels de sécurité très extravagants, etc. Dans cette perspective, le GSO est aidé par le renseignement stratégique opéré à d'autres niveaux de la chaîne policière camerounaise. C'est sur la base des renseignements glanés, à la fois dans les réseaux sociaux, les médias audiovisuels et les écoutes policières que la hiérarchie commande au GSO de se positionner et lui indique le type d'action à mener. D'ailleurs, l'expérience la plus récente du dialogue entre l'État et l'opposition radicale montre que l'État camerounais privilégie désormais l'option de l'anticipation, à travers une posture discursive faite de mise en garde, d'intimidation et de menace. Ainsi par exemple, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Yaoundé le 10 septembre 2020 après l'appel aux marches de boycott des élections régionales lancé par certaines forces de l'opposition telles que le MRC, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, estimait que les organisateurs de telles marches illégales devraient savoir que « lorsque l'on secoue une niche d'abeilles, il est important d'être conscient de ce qui arrive lorsqu'on ne pourra pas se mettre à l'abri de celles-ci ». Cette « mise en garde »<sup>1</sup>, sur fond d'intimidation, a été largement relayée par le gouverneur de la Région du centre, Paul Nasser Béa, et le ministre de la communication, René Emmanuel Sadi, qui ont respectivement annoncé la fermeté de l'État et des forces de l'ordre contre tout contrevenant à l'interdiction des manifestations non déclarées à compter du 11 septembre 2020. Ce

dernier a d'ailleurs promis, par communiqué, que « les forces de sécurité prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer fermement le maintien de l'ordre public et de la paix sociale » face aux « appels à l'insurrection et au renversement des institutions » lancés par le parti politique MRC.

Quoi qu'il en soit, l'on note que le choix opérationnel fait par le GSO de réprimer les actes de vandalisme et de pillage pendant les manifestations des forces de l'opposition s'apparente aux méthodes qu'il utilise dans ses champs d'action privilégiés et « naturels » que sont le grand banditisme et le terrorisme. L'État camerounais l'utilise dès lors comme un rempart salubre pour l'efficacité de la police nationale, et notamment pour les équipes du CC/GMI<sup>2</sup>, chargées normalement de la gestion des manifestations publiques.

### Agir ...sans sévir !

Dans la suite des actions dissuasives expliquées plus haut, le GSO peut être amené à agir lorsque la situation sur le terrain l'impose. Seulement, cette action demeure conditionnée par la présomption de gravité des actes d'incivisme individuels ou de masse, et ne porte pas sur des considérations politiques. Elle se fait à travers une intervention sélective contre des individus les plus virulents au cours des manifestations, question de les « éloigner » du reste du groupe et limiter le risque d'effet *domino*. À ce titre, le Commandant du GSO se veut formel : « que ce soit pour les rares actions de la société civile ou pour les cas, un peu plus nombreux ces dernières années, des militants politiques, le GSO ne juge pas de la couleur politique des manifestants ou de leur idéologie. Ce qui [l']intéresse c'est le risque de violence extrême envisagé parfois par quelques minuscules individus parmi les contestataires ». Arnaud Toko, arrêté brièvement pendant la manifestation du MRC à Yaoundé le 26 janvier 2019, reconnaît que « l'agent du GSO est venu avec brutalité, mais s'est montré assez coopératif et [l']a remis entre les mains du CC/GMI<sup>3</sup> ». Ce qui conforte l'idée que le GSO mise sur la dissuasion et la réduction des risques de violence extrême.

<sup>1</sup> C'est d'ailleurs le titre principal du journal gouvernemental *Cameroon Tribune* du 16 septembre 2020, en rapport avec les manifestations projetées par le parti politique MRC le 22 septembre 2020.

<sup>2</sup> CC/GMI : Commandement central/Groupement mobile d'intervention. Il s'agit d'une autre unité d'élite de la police camerounaise.

<sup>3</sup> Toko Arnaud, Entretien réalisé le 26 juin 2019 à Yaoundé.

Autant le dire, le GSO est assez frileux sur la question terroriste et estime que la dissémination des méthodes « *low cost* », très utilisées ces dernières années par les opérateurs de *Boko Haram*<sup>1</sup> dans la partie septentrionale du Cameroun justifie la méfiance vis-à-vis de toutes sortes de rassemblements populaires<sup>2</sup>. En effet, « *on n'est pas toujours sûr que les manifestants respecteront le caractère pacifique de leurs regroupements et manifester leur colère dans la tranquillité* » (Commandant GSO). Face à ce doute, la meilleure manière pour la police de gouverner l'ordre public est de prévoir des dispositifs et des équipes spécialisées sur les interventions particulières, et l'exfiltration éventuelle de personnes dangereuses. Enseignant de science politique à l'Université de Yaoundé 2 Soa, Patrick Mbangue croit savoir que la présence exceptionnelle du GSO dans les lieux de manifestation « *relève de ses missions de neutralisation des terroristes et des grands bandits* ». Pour lui, « *dans un contexte d'incertitude sécuritaire comme celui du Cameroun depuis notamment le soulèvement dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest, et surtout après la présidentielle d'octobre 2018, il n'est pas exclu que de potentiels voyous intègrent les rangs des manifestants et y commettent des actes terroristes susceptibles de dépasser les capacités de la police ordinaire*<sup>3</sup> ». Cela renouvelle le traditionnel débat sur l'engagement politique des « casseurs » pendant les manifestations politiques ou leur simple infiltration opportuniste et calculée des rangs des manifestants. Ce débat est d'ailleurs assez vieux, mais toujours très présent dans des démocraties avancées comme la France<sup>4</sup>.

Dans la réalité, le Commandant du GSO avoue que, « *de sa mémoire, il n'y a pas encore eu un cas d'acte terroriste, tel qu'une explosion de bombe ou une attaque au couteau, pendant les manifestations publiques politiques* ». Mais, conclut-il, « *prévenir vaut mieux que guérir* ».

---

<sup>1</sup> Boko Haram est le nom de baptême du groupe terroriste islamiste d'origine nigériane, affilié à l'État islamique, et qui est présent essentiellement au Nigéria et dans le pourtour du Lac Tchad.

<sup>2</sup> Seignobos Christian, *op. cit.*

<sup>3</sup> Mbangue Patrick, Entretien réalisé à l'Université de Yaoundé 2 - Soa le 13 juillet 2019.

<sup>4</sup> Boursier Philippe et Christian de Montlibert, « « Casseurs », c'est-à-dire ? », *Manuel indocile de sciences sociales. Pour des savoirs résistants*, La Découverte, 2019, pp. 527-537.

### Au secours de la « justice républicaine »

Le soutien à la justice est le troisième moment de l'intervention du GSO dans la gestion des manifestations publiques politiques. En effet, l'aide apportée par cette unité à l'administration de la justice dans ce cadre est essentiellement logistique. Il s'agit de la mise à disposition des locaux du GSO pour la garde à vue ou la détention préventive des individus arrêtés pendant les manifestations. Cette action est, certes, très rare, mais elle a été observée à la suite des manifestations politiques non autorisées organisées par le MRC le 26 janvier 2019. Ici encore, l'enjeu semble ne pas être de jouer un rôle en faveur de l'un quelconque des partis en compétition, mais de contribuer à « *sauvegarder ce qu'il y a de républicain* » selon Eloi Pigui. Sur ce point, le GSO « *peut voler au secours de la police judiciaire, notamment lorsqu'il est avéré que les conditions de détention de certaines personnes ne seront pas optimales dans les lieux habituels pour la suite des enquêtes* ». Justement, le fait que le GSO se soit rendu disponible pour la détention, dans ses cellules, de certains opposants et contestataires du MRC à la suite des manifestations interdites du 26 janvier 2019 reste une curiosité dans la mobilisation opérationnelle de cette unité.

Ainsi, accusé par les avocats de certains de ces opposants, en particulier du président du MRC, Maurice Kamto, de « *s'immiscer dans le jeu politique*<sup>5</sup> », le Commandant du GSO nous affirme que « *la détention de certains responsables du MRC dans les cellules du GSO avait été sollicitée par la direction de la police judiciaire. L'intérêt était de mettre ces hauts responsables de l'opposition dans un cadre où ils préparent mieux leur défense et disposent des conditions de détention plus souples* ». D'ailleurs, pour renchérir sa position, il ne s'empêchera pas de nous affirmer à maintes reprises que « *le président Kamto était dans une cellule climatisée, le Professeur Fogué n'a jamais observé une grève de la faim comme relayé dans la presse et Michèle Ndoki n'a jamais subi de violence dans les locaux du GSO* ». De l'avis d'un avocat du MRC que nous avons rencontré et qui a requis l'anonymat en raison de l'ensemble des procédures qu'il suit en justice sur cette question, « *le GSO [leur] avait fait peur au départ, avec la réputation*

---

<sup>5</sup> Maître Meli, Avocat du MRC, en conférence de presse le 06 février 2019 sur la situation de l'une de leurs leaders, Michèle Ndocki, détenue au GSO à la suite d'une manifestation interdite.

« *Courtisans ou gardiens de la République ?* » Regards sur l'action du Groupement Spécial d'Opérations (GSO) dans la régulation de la démocratie camerounaise.

qu'on lui connaît au Cameroun. Mais, globalement, [leurs] clients y ont été bien traités, et l'isolement des lieux a favorisé une plus grande liberté d'accès à ces derniers, en dépit de quelques tensions qui ont été observées et vite dissipées ». Dans une interview au journal *Le Monde*, Maître Souop, l'un des avocats des militants du MRC gardés au GSO, affirme au sujet de l'état de santé du président Kamto : « *il va bien, il a le moral, il est serein et il a été entendu [mercredi après-midi] en présence du directeur général de la police judiciaire*<sup>1</sup> ». Mais, il avoue que « *le MRC, et certainement les autres acteurs du changement, ne comprennent toujours pas pourquoi le gouvernement utilise une unité spéciale de la police pour détenir des acteurs politiques de premier plan* ». Un étonnement qui nous amène à comprendre la colère de Maître Meli, un autre avocat du MRC qui, à la suite d'une visite de ses clients au GSO, a dû organiser une conférence de presse pour dénoncer « *le caractère exceptionnel des poursuites contre ces responsables du MRC, avec notamment le recours à une unité spéciale de la police, car cela donne le vrai visage du régime Biya et son peu de considération pour les droits et libertés des opposants* ».

En tout état de cause, il apparaît que le GSO sert simplement de lieu de « transit » pour les militants politiques gardés dans ses locaux, afin de faciliter leur acheminement vers la justice. D'ailleurs, c'est dans les locaux de cette unité spéciale de la police que le président du MRC et ses camarades arrêtés avaient été gardés à vue, reçus par le directeur de la police judiciaire, Dili Jacques, pour le début de l'enquête sur les manifestations illégalement organisées par leur parti politique le 26 janvier 2019<sup>2</sup>. Les charges retenus contre eux sont tout à fait remarquables, et traduisent une tentative inavouée de la justice de voler au secours de l'exécutif pour la circonstance : « *attroupement, rébellion en groupe, hostilité contre la patrie, insurrection, trouble à l'ordre public, association de malfaiteurs, incitation à l'insurrection* ». Elles permettent de comprendre que l'analyse du rapport entre la police et la démocratie en contexte camerounais exige que l'on tienne compte de l'ensemble des mutations juridiques

<sup>1</sup> Maître Souop Lazare, *Interview* accordée au journal *Le Monde*, 31 janvier 2019.

<sup>2</sup> Cette information est contenue dans le Journal *Le Monde Afrique*, 31 janvier 2019 : « Au Cameroun, huit chefs d'accusation contre l'opposant Maurice Kamto », en ligne : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/31/au-cameroun-huit-chefs-d-accusation-contre-l-opposant-maurice-kamto\\_5417166\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/01/31/au-cameroun-huit-chefs-d-accusation-contre-l-opposant-maurice-kamto_5417166_3212.html).

portées par le groupe politique dominant au pouvoir (RDPC) ces dernières années, à la faveur de la répression des actes terroristes et des mesures de rigueur contre le grand banditisme au Nord, à l'Est, dans l'Adamaoua et dans les grandes villes comme Douala et Yaoundé (notamment la loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme) .

Autant le dire, les acteurs politiques et ceux de la société civile contestataire ne sont que des « victimes » lointaines d'une « *légalisation de résilience sécuritaire* » qui contraint l'administration camerounaise à un « *bricolage dans la répression*<sup>3</sup> » des actes de terrorisme et de grand banditisme. Ce « *bricolage* » a justement pour conséquence première de susciter une interprétation extensive, dommageable pour les libertés publiques et les mouvements des acteurs sociopolitiques de l'opposition.

### **Les implicites de l'action du GSO dans la régulation de l'espace protestataire au Cameroun**

Il existe des soupçons et des non-dits permanents dans l'action du GSO en matière de gestion policière et judiciaire des manifestations politiques au Cameroun. Ces soupçons sont traducteurs du défaut de lisibilité et de transparence que l'on observe dans les activités de cette unité spéciale de la police. En effet, étant une unité foncièrement polyvalente, le GSO agit aussi bien dans des situations de « guerre » (cas de la lutte contre Boko Haram et de la traque des combattants sécessionnistes dans les régions anglophones) que dans celles du banditisme urbain<sup>4</sup>. Raison pour laquelle l'on a de la difficulté à le situer dans l'architecture policière et militaire du Cameroun. Ses agents reçoivent une double formation militaire et policière ; ce qui l'érige en force de deuxième catégorie. Ces caractéristiques ne facilitent pas la

<sup>3</sup> Nwachock Ousmanou, « La politique publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun en situation de terrorisme de Boko Haram: entre monopole étatique, coopération internationale et ouverture au privé », Communication au Congrès de science politique de l'ABSP à Mons (Belgique) les 03 et 04 avril 2017. En ligne : <http://www.absp.be/wp-content/uploads/2016/12/ABSP-Nwachock-A-Birema-O.-1.pdf>

<sup>4</sup> Fer Stéphanie, Morelle Marie, Mandjek Olivier Iyébi, *op. cit.*

clarté, et renforcent d'ailleurs le doute sur sa « légitimité ». Seulement, il apparaît que l'État camerounais ne pose pas la question du GSO en termes de « légitimité », mais plutôt d' « efficacité ». Raison pour laquelle il peut paraître pertinent d'interpréter l'engagement de cette unité d'élite dans le domaine des manifestations politiques comme une astuce du pouvoir en place pour garantir son monopole politique d'une part, et pour « dis-créditer » la contestation politique d'autre part.

### **Le GSO, instrument de pérennisation politique du régime en place**

En partant du rattachement institutionnel du GSO, l'on peut affirmer que cette unité spéciale participe de la centralisation du système de sécurité mis en place par le régime Biya depuis 1982, et dont l'objet apparaît être « *le maintien au pouvoir à tout prix*<sup>1</sup> ». Son caractère spécial dénote d'une volonté du Délégué général à la sûreté nationale de contrôler les lieux d'insécurité les plus insoupçonnés de l'espace public au Cameroun. Contrairement aux autres unités spéciales de la police comme les ESIR (Équipes spéciales d'intervention rapide) ou le GMI (Groupement mobile d'intervention), le GSO est un service du Cabinet du DGSN et semble donc manquer d' « autonomie » d'action. À ce titre, le DGSN, en tant que haut responsable politico-administratif de l'État, est en mesure de mobiliser cette unité en fonction des intérêts stratégiques qu'il juge nécessaires au maintien de l'ordre établi par le régime dont il est un loyal serviteur.

Dans cet esprit, on peut légitimement craindre que les récentes réformes législatives sur les libertés publiques<sup>2</sup> servent de simples arguties juridiques pouvant amener le commandement opérationnel du GSO à élargir abusivement son champ d'opérations aux manifestations politiques, sous la bannière de la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. À ce jour, et selon l'enquête que nous avons menée tant auprès du commandement

du GSO qu'auprès de certains membres de l'opposition radicale, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que des cas pertinents aient été relevés dans ce sens. Même les récentes détentions de certains membres de l'opposition dans les cellules du GSO, dont le président du MRC, Maurice Kamto, ne se sont faites que sur la base d'une sollicitation expresse et exceptionnelle de la police judiciaire, « *en vue de garantir une certaine sérénité à l'enquête ouverte à la suite des manifestations illégales de ce parti le 26 janvier 2019* » (Commandant du GSO).

Mais, il reste que du point de vue symbolique, le rattachement du GSO au cabinet direct du DGSN peut donner l'impression d'une « police politique », susceptible d'agir en marge de l'État de droit, et protégée par l'imprécision qu'il y a autour du donneur d'ordre dans cette unité. Qui va-t-on juger en cas d'abus perpétrés contre des acteurs politiques ? Le DGSN, en tant que patron de la police nationale, le Chef de l'État, en tant que véritable chef du DGSN ou alors le Commandant du GSO, en tant que chef opérationnel de cette unité ? Cette confusion révèle les difficultés qui pourraient surgir si d'aventure le GSO venait à outrepasser ses compétences réglementaires, au point de susciter un besoin de réparation ou de poursuite pénale. Jusqu'ici, les plaintes formulées contre la police n'ont pas encore ciblé le GSO en tant que tel. Ni les manifestants, ni les organisations politiques, ni même la société civile n'ont véritablement engagé des procédures en responsabilité pénale contre cette unité et ses « éléments » sur le fondement des dérapages éventuels à l'occasion des manifestations.

Notons tout de même que par ces temps de turbulences sociales et politiques au Cameroun, le GSO, autant que beaucoup d'autres unités spéciales de sécurité, constitue une poche d'incertitude sécuritaire. Ainsi, le fait qu'il ait été sollicité pour assurer la rétention physique de certains opposants en 2019 en raison de leur contestation de la légitimité du président Biya pourrait être interprété comme un galop d'essai, destiné à légitimer la « figure républicaine » de cette unité policière spéciale et à banaliser son intrusion potentielle dans la régulation de la concurrence politique entre le pouvoir en place et les forces d'opposition et de la société civile. Seule l'observation attentive du comportement de cette unité à l'occasion d'une victoire politique de l'opposition aux élections ou

<sup>1</sup>Bertolt Boris, « 'L'ennemi est parmi nous'. Les usages politiques de la loi antiterroriste au Cameroun », *Journal des anthropologues*, n°154 et 155/3, 2018, pp. 85-107.

<sup>2</sup> Voir notamment la loi antiterroriste n°2014/028 du 23 décembre 2014 qui étend la compétence des juridictions militaires aux manifestations publiques sous une formule générale d' « attroupelement ».

de tout changement constitutionnel de pouvoir sera en mesure de nous fixer sur ce point. En l'état actuel d'une stabilité assez longue et d'une assurance du confort politique du groupe démocratiquement majoritaire au pouvoir, toute conclusion sur ce point serait hâtive et hasardeuse, les intérêts essentiels de ce groupe au pouvoir étant compatibles avec l'orientation politique du patron de la police toute entière.

### **Effet de conjoncture : contribuer à « discréditer » la contestation politique**

Le second soupçon qui pèse sur le GSO réside dans sa disponibilité à jeter du doute sur l'exercice du droit de manifester au Cameroun. Bien que clairement détaché du jeu politique, cette unité spéciale de la police a pour mission de maîtriser la « *recomposition chaotique du champ social*<sup>1</sup> » camerounais. Ainsi, en acceptant d'héberger des manifestants politiques dans ses cellules, même à la demande de la police judiciaire, l'on a l'impression que la finalité est de créer un « *choc psychologique* » généralisé, destiné à reconnaître dans la contestation politique des actes d'une gravité particulière que seule une unité de police spéciale est en mesure de contrôler leurs auteurs. De là, la « discipline républicaine » qu'elle défend échoue sur un imaginaire social défavorable, fondé sur l'idée globale que l'on se fait de cette unité.

En se limitant au cas des militants du MRC arrêtés en janvier 2019 pour cause de manifestations illégales, les chefs d'accusation portés contre eux sont évocateurs et renforcent l'idée d'un « *acharnement* », d'une « *chasse à l'homme*<sup>2</sup> » contre les membres de l'opposition. En effet, c'est dans les locaux du GSO que les charges retenues contre ces derniers ont été prononcées. Leur gravité est de nature à « *décourager tout acteur politique à contester ce que le juge constitutionnel a établi comme le droit*<sup>3</sup> ». En donnant ses locaux pour que la police judiciaire engage des poursuites pour rébellion en groupe, hostilité contre la patrie, insurrection, trouble à l'ordre public, association de malfaiteurs, incitation

<sup>1</sup> Sindjoun Luc, « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine*, n° 62, 1996, pp. 57-67.

<sup>2</sup> Ces termes sont revenus régulièrement dans le discours des responsables politiques de l'opposition après l'arrestation de quelques leaders du Mrc en janvier 2019.

<sup>3</sup> Toko Arnaud, entretien précité.

à l'insurrection, le GSO a sans doute gardé une tache difficile à gommer dans l'opinion publique, alors même que son but fut légitime et assez compréhensible : donner un cadre plus adéquat pour la détention et l'audition préliminaire des membres du MRC, organisateurs des marches illégales du 26 janvier 2019. Le risque est que cela aboutisse à « invisibiliser » les dérapages de la police et à « survisibiliser » la violence des manifestants politiques.

La crainte que l'on nourrit désormais est que la « générosité républicaine » du GSO ne le conduise à des débordements, notamment s'il venait à être sollicité pour d'autres cas où les enjeux des libertés publiques et d'État de droit sont au cœur du débat. Cette crainte est notamment exprimée par l'avocat Emmanuel Simh, par ailleurs vice-président du MRC, selon qui « *l'on assiste à la banalisation de la violation des droits de l'homme en transformant le GSO en lieu de détention provisoire pour des acteurs politiques, alors qu'il s'agit d'un lieu réservé aux grands bandits et aux terroristes* »<sup>4</sup>.

En tout état de cause, les usages sécuritaires du GSO en matière de maintien de l'ordre politico-sécuritaire démontre que les autorités centrales de la police devraient garder le « sens républicain » dans la mobilisation de cette unité, notamment lorsqu'il s'agit de réguler la vie des libertés politiques et le droit de manifester. Il devient alors important de maintenir cette unité dans ses fonctions réglementaires exclusives que sont la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, sans risquer de perturber la vie démocratique en étendant son action aux manifestations politiques. Cette prudence sera gage d'équilibre entre la préservation du pluralisme politique et le maintien de la sécurité nationale.

### **Conclusion : les « gardiens de la révolution » contre les « gardiens de la République » ?**

Au terme de cette réflexion, nous sommes en mesure d'affirmer que la création du GSO au Cameroun a été une exigence de la conjoncture sociale et sécuritaire, compte tenu des turbulences que ce pays a connues à la faveur du retour au

<sup>4</sup> Emmanuel Simh, Conférence de presse le 23 avril 2019.

pluralisme politique en 1990. Si les compétences de cette unité spéciale ont initialement été contenues aux grands enjeux sécuritaires tels que le terrorisme, la criminalité transfrontalière organisée et le renseignement prévisionnel, l'État a lentement étendu son action vers la surveillance des mouvements de masse portés par les acteurs politiques et autres de la société civile politisée qui entretiennent l'espace public protestataire au Cameroun. De là, l'extension exceptionnelle et circonstancielle de ses actions aux contestations politiques ouvre la voie à un dialogue difficile entre les « *gardiens de la révolution*<sup>1</sup> » et les « *gardiens de la République* »<sup>2</sup> (ici les éléments du GSO). Ce dialogue résulte lui-même d'une politique de résilience sécuritaire que mène le gouvernement camerounais à l'aune des nouvelles menaces à la paix intérieure. Il traduit en même temps le déficit de confiance qui caractérise le rapport du pouvoir à l'opposition, dans un contexte de répulsion réciproque entre eux, puisque l'idée de « *changement* » porté par les forces d'opposition se heurte à une logique de pérennité au pouvoir, défendue par la majorité politique en place<sup>3</sup>. Les récents épisodes de contestation

enregistrés entre 2008 et 2019 en sont des illustrations évidentes

Il reste que l'encastrement institutionnel du GSO dans l'architecture policière du Cameroun et l'élasticité de ses missions continuent de drainer des doutes populaires sur sa légitimité et sa neutralité par rapport au régime en place. Les doutes les plus présents portent notamment sur l'idée que cette institution contribue à maintenir l'hégémonie politique du parti au pouvoir et à amenuiser les chances de succès des partis d'opposition. Certes, les performances avérées de cette unité spéciale dans le champ de l'antiterrorisme et la grande criminalité en font un instrument d'« efficacité », mais ne sauraient fondamentalement « flatter » les dirigeants camerounais à étendre imprudemment son action dans le champ politique concurrentiel. Il y va de l'image de la démocratie camerounaise et du crédit à accorder internationalement au régime en place, après des années d'efforts dans la structuration d'un espace public protestataire favorisé par le pluralisme politique depuis l'année 1990

---

<sup>1</sup> Cette expression a été utilisée par le rappeur Valsero, membre actif du Mrc et acteur de premier plan de la mobilisation des masses lors des manifestations de ce parti.

<sup>2</sup> Les « *gardiens de République* » renvoient à toutes les unités policières chargées du maintien de l'ordre pendant les manifestations. Le GSO fait précisément partie de ces « *gardiens de la République* ».

<sup>3</sup> Bertolt Boris, *op. cit.*